

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La Société CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 30 Juin 2019 accompagnés de l'avis des co-commissaires aux comptes : Mr Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux comptes associés M.T.B.F) et Mr Mohamed HZAMI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN
Arrête au 30juin
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u>	<u>31-déc</u>	<u>30-juin</u>
		2 019	2018	2 018
ACTIFS				
<u>Actifs non courants</u>				
<i><u>Actifs immobilisés</u></i>				
Immobilisations incorporelles		3 931 023	3 889 979	3 706 484
Moins : amortissements II		(2 101 140)	(1 971 905)	(1 856 279)
	1	<u>1 829 883</u>	<u>1 918 073</u>	<u>1 850 205</u>
Immobilisations corporelles		989 402 845	983 212 767	977 059 985
Moins : amortissements IC		(319 060 554)	(297 761 429)	(277 039 081)
	2	<u>670 342 291</u>	<u>685 451 338</u>	<u>700 020 904</u>
Immobilisations financières		11 530 407	10 689 394	8 106 828
Moins : provisions IF		(96 217)	(96 217)	(96 217)
	3	<u>11 434 190</u>	<u>10 593 177</u>	<u>8 010 611</u>
<i><u>Total des actifs immobilisés</u></i>		<u>683 606 364</u>	<u>697 962 588</u>	<u>709 881 722</u>
Autres actifs non courants	4	4 134 918	-	-
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>687 741 282</u>	<u>697 962 588</u>	<u>709 881 719</u>
<u>Actifs courants</u>				
Stocks		77 843 786	52 541 520	42 876 946
Moins : Provisions		(472 805)	(472 805)	(472 805)
	5	<u>77 370 981</u>	<u>52 068 715</u>	<u>42 404 141</u>
Clients et comptes rattachés	6	70 293 741	40 566 057	43 777 172
Moins : Provisions		(2 758 743)	(2 242 656)	(2 213 901)
		<u>67 534 998</u>	<u>38 323 401</u>	<u>41 563 271</u>
Autres actifs courants	7	26 064 339	26 374 812	23 929 481
Liquidités et équivalents de liquidités	8	3 696 939	1 821 328	2 678 343
<u>Total des actifs courants</u>		<u>174 667 257</u>	<u>118 588 256</u>	<u>110 575 236</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>862 408 539</u>	<u>816 550 844</u>	<u>820 456 958</u>

BILAN
Arrête au 30juin
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u>	<u>31-déc</u>	<u>30-juin</u>
		2019	2018	2018
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		172 134 413	172 134 413	172 134 413
Réserve légale		588 801	588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	117 321 012	117 321 012
Résultats reportés		(78 779 603)	(48 945 396)	(48 945 396)
Amortissements différées		(241 977 767)	(200 270 183)	(200 270 183)
Pertes non reportables		(8 959 545)	(4 515 244)	(4 515 244)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		(37 863 455)	38 122 638	38 122 638
Résultat net de la période/exercice		(27 915 251)	(75 986 092)	(47 392 275)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	(65 778 706)	(37 863 454)	(9 269 637)
PASSIFS				
<u>Passifs non courants</u>				
Emprunts	10	294 282 789	322 051 051	342 423 853
Crédits bails	11	1 201 053	1 600 000	1 983 628
Comptes courants actionnaires	12	120 097 134	115 235 377	109 912 868
Provision pour risques et charges	13	8 275 337	6 019 810	5 017 633
<u>Total des passifs non courants</u>		423 856 313	444 906 239	459 337 982
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	95 322 092	99 812 140	92 671 269
Autres passifs courants	15	163 569 480	112 226 625	84 259 435
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	245 439 360	197 469 294	193 457 909
<u>Total des passifs courants</u>		504 330 932	409 508 059	370 388 613
<u>Total des passifs</u>		928 187 245	854 414 298	829 726 595
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		862 408 539	816 550 844	820 456 958

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 30 juin
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTES</u>	<u>30-juin</u>	<u>31-déc</u>	<u>30-juin</u>
		2019	2018	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	17	121 537 896	238 225 803	114 183 913
Production immobilisée	18	3 890 123	11 362 031	6 151 959
Total produits d'exploitation		125 428 019	249 587 834	120 335 872
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks de produits finis et des encours		(20 272 823)	23 585 841	32 092 089
Achats d'approvisionnements consommés	19	93 437 672	146 959 416	61 076 496
Charges de personnel	20	13 913 919	28 522 116	14 129 557
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	22 060 449	45 221 111	22 638 915
Autres charges d'exploitation	22	8 359 446	18 596 184	8 901 456
Total des charges d'exploitation		117 498 663	262 884 669	138 838 513
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 929 356	(13 296 835)	(18 502 642)
Charges financières nettes	23	(34 693 442)	(65 080 776)	(26 670 303)
Produits des placements		5 088	74 833	21 025
Autres gains ordinaires	24	214 312	6 941 854	229 436
Autres pertes ordinaires	25	(1 098 934)	(4 124 873)	(2 242 813)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		(27 643 620)	(75 485 797)	(47 165 296)
Impôt sur les bénéfices		(271 631)	(500 295)	(226 979)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(27 915 251)	(75 986 092)	(47 392 275)

ETAT DE FLUX
Relatif à l'exercice clos au 30 juin
(Exprimé en dinar tunisien)

	30-juin	31-déc	30-juin
	2019	2 018	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	162 212 864	278 872 920	110 006 858
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(148 189 363)	(210 843 311)	(97 950 883)
Intérêts payés	(4 213 966)	(7 344 476)	(2 373 995)
Impôts et taxes payés	(72 392)	(46 981)	(238 184)
	9 737 143	60 638 152	9 443 797
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 200 893)	(7 885 803)	(382 756)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(558 100)	(1 299 928)	(239 464)
	(3 758 993)	(9 185 731)	(622 221)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts bancaires	21 760 000	174 313 900	64 154 040
Remboursements des emprunts bancaires	(30 803 968)	(195 581 959)	(63 498 143)
Remboursements des crédits leasing	(816 776)	(2 168 778)	(999 737)
Intérêts payés sur remboursement d'emprunt	(13 694 321)	(34 988 165)	(13 577 364)
Remboursements Comptes Courants Actionnaires	(721 711)	-	-
	(24 276 776)	(58 425 002)	(13 921 204)
Variation de trésorerie	(18 298 626)	(6 972 581)	(5 099 628)
Trésorerie au début de la période/de l'exercice	(42 270 606)	(35 298 025)	(35 298 025)
Trésorerie à la clôture de la période/de l'exercice	(60 569 232)	(42 270 606)	(40 397 653)

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord (« GCN ») en deux sociétés : Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N° 41895 BEN AROUS/ 41020 devenu après refonte N° 48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	<u>(7.395.875)</u>
Apport net	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaire rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelage de Berbères » (société en veillesse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement.

II. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers intermédiaires de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et plus particulièrement la NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre.

Les états financiers intermédiaires doivent être lus en liaison avec les états financiers annuels au 31 décembre 2018.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des états financiers intermédiaires au 30 juin 2019 sont identiques à ceux appliqués pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2018.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués(suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction et de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et outillage industriel	30 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-3 Contrats de location (suite)

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires d'une entreprise en phase de création sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de la cimenterie et de cinq ans, à partir de leur engagement.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques, ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les charges à répartir sont relatives aux gratifications de fin service à accorder au personnel de la société dans le cadre du plan de restructuration consistant en une action de licenciement volontaire. Par ailleurs, le management a prévu un business plan sur la période 2019-2023 qui tient compte dudit plan de restructuration.

III-5 Stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-5 Les stocks (suite)

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provision pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servis au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, le taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

IV. Difficultés de trésorerie

La société Carthage Cement connaît des difficultés de trésorerie qui sont dus aux éléments cumulés suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement.
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par Carthage Cement et ayant atteint un niveau de 357 millions de DT au 30 juin 2019 (y compris la perte du premier semestre 2019 s'élevant à 28 millions de DT). La société affiche aussi un besoin de fond de roulement significatif vu que les passifs courants excèdent largement les actifs courant de la société.

Courant 2015, la société a déjà procédé à la restructuration de ses emprunts bancaires. Toutefois, étant donné que les difficultés d'exploitation et de trésorerie, se sont poursuivies en 2016, 2017 et 2018 la société n'a pas pu honorer la totalité de ses engagements.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a engagé, courant 2017, de nouvelles discussions avec le pool bancaire pour conclure un nouvel accord de rééchelonnement des dettes bancaires. Par ailleurs, la société a aussi engagé des discussions avec le principal actionnaire (l'Etat) afin de soutenir financièrement la société en attendant l'amélioration des conditions de marché.

Courant 2019, un accord de principe a été obtenu auprès des institutions financières consistant en la consolidation des CLT et des CMT qui totalisent 360MDT en des crédits à long terme remboursables sur 12 ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt ramené au maximum à TMM+1,5%.

Par ailleurs, l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 11 octobre 2019 a approuvé le plan de restructuration financière qui consiste à augmenter le capital social de la société en numéraire sous forme d'une conversion des comptes courants actionnaires et d'un apport en espèces de 223 MDT.

Sur la base e ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2019-2023 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

V. Contrôles fiscaux en cours

V-1 Contrôle fiscal

V-1.1 Contrôle fiscal 2008-2011

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de

pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société.

En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société.

V-1.2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés: Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 de recalculer le montant des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un montant révisé de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

V-1.3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En Décembre 2017, ce contrôle Fiscal a été clôturé par la reconnaissance de dette relative à la RS, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT.

La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation d'office précitée. A l'état actuel des choses, aucune décision de justice n'a été rendue.

V-4 Contrôle social

La société a reçu en février 2018 une notification d'un nouveau contrôle social couvrant les exercices 2015 à 2017. Le contrôle a porté sur les avantages en nature au profit du personnel de la société non déclarée, les gratifications de fin de service ainsi que les jetons de présence servis aux membres du conseil d'administration. Le montant ayant fait l'objet de la notification est de 2 892 624 DT.

Une provision de 4.800.140 DT a été constatée par la société au niveau des états financiers au 30 juin 2019 en couverture à ces différents contrôles susmentionnés.

A/ACTIFS

NOTE N°1:IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent au 30 juin 2019 un solde de 1.829.883, contre 1.918.073DT au 31 décembre 2018, et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Licences	610 651	571 860	387 965
Logiciels	608 024	605 771	605 771
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	-	-	401
Immobilisations incorporelles brutes	3 931 023	3 889 979	3 706 484
Amortissements des immobilisations incorporelles	(2 101 140)	(1 971 905)	(1 856 279)
Immobilisations incorporelles nettes	1 829 883	1 918 073	1 850 205

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2019 un solde net d'amortissements de 670.342.291DT contre 685.451.338DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 841 412	3 804 275	3 758 245
Carrière	111 707 060	111 707 060	111 707 060
Constructions	470 910 975	459 535 308	459 535 308
Installations climatiseurs	102 066	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560	162 560
Engins de carrière acquis en leasing	21 998 370	21 585 893	20 976 915
Matériel de transport	975 051	975 051	975 051
Matériel de transport acquis en leasing	4 568 272	4 467 922	4 289 857
Matériel industriel	13 756 633	13 139 060	13 139 060
Matériel informatique	1 114 741	1 114 741	1 056 683
Mobilier & Matériel de bureau	1 046 705	1 026 880	1 004 072
Outillage industriel	338 695 719	337 631 636	337 620 038
Matériel Ready Mix	62 889	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	12 150 883	12 150 883	12 141 786
Immobilisations corporelles en cours	5 343 637	12 780 672	7 562 474
Immobilisations corporelles brutes	989 402 845	983 212 767	977 059 985
Amortissements des immobilisations corporelles	(319 060 554)	(297 761 429)	(277 039 081)
Immobilisations corporelles nettes	670 342 291	685 451 338	700 020 904

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU 30/06/2019
	AU 31/12/2018	Additions 2019	Transfert 2019	AU 30/06/2019	AU 31/12/2018	Dotation 2019	Régul/cession 2019	AU 30/06/2019	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	2 700 000	1 215 370	67 500	-	1 282 879	1 417 121
Logiciels	605 771	2 252	-	608 024	602 174	3 834	-	606 008	2 016
Licence	571 860	38 791	-	610 651	142 014	57 892	-	199 906	410 745
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	3 889 979	41 044	-	3 931 023	1 971 905	129 225	-	2 101 140	1 829 883
Terrain	2 965 922	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 804 275	37 137	-	3 841 412	1 988 686	155 485	-	2 144 171	1 697 241
Carrière	111 707 060	-	-	111 707 060	29 043 836	1 117 071	-	30 160 907	81 546 153
Constructions	459 535 308	5 743	11 369 925	470 910 976	128 424 465	10 638 265	52	139 062 730	331 848 245
Installations techniques cimenterie	337 631 636	1 064 083	-	338 695 719	88 013 513	8 475 676	- 1 089	96 489 189	242 206 529
Installation climatiseurs	102 066	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-
Installation téléphonique	162 560	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-
Engins de carrière acquis en leasing	21 585 893	412 478	-	21 998 370	19 068 070	595 797	-	19 663 867	2 334 503
Matériel de transport	975 051	-	-	975 051	954 266	16 537	-	970 803	4 248
Matériel de transport acquis en leasing	4 467 922	100 350	-	4 568 272	3 835 516	160 530	-	3 996 046	572 226
Matériel industriel	13 139 060	617 573	-	13 756 633	12 587 726	62 803	-	12 650 529	1 106 104
Matériel informatique	1 114 741	-	-	1 114 741	962 052	38 519	-	1 000 571	114 170
Mobilier & Matériel de bureau	1 026 880	17 224	2 601	1 046 705	855 915	31 700	-	887 615	159 090
Matériels Ready Mix	62 889	-	-	62 889	25 801	1 563	-	27 363	35 524
Matériels Ready Mix acquis en leasing	12 150 833	-	-	12 150 833	11 736 957	5 178	-	11 742 135	408 698
Immobilisations corporelles encours	12 780 672	3 935 490	11 372 526	5 343 637	-	-	-	-	5 343 637
Total immobilisations corporelles	983 212 767	6 190 078	-	989 402 845	297 761 429	21 299 133	- 1 037	319 060 554	670 342 291
Total des immobilisations	987 102 748	6 231 122	-	993 333 869	299 733 335	21 428 358	- 1 037	321 161 693	672 172 173

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Titres de participation	350 883	350 883	350 883
Prêts au personnel	638 459	338 211	618 234
Dépôts et cautionnements versés	10 541 065	10 000 300	7 137 711
Immobilisations financières brutes	11 530 407	10 689 394	8 106 828
Moins : provisions	(96 217)	(96 217)	(96 217)
Immobilisations financières nettes	11 434 190	10 593 177	8 010 611

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Indemnités de licenciement*	4 377 737	-	-
Total brut	4 377 737	-	-
Résorption charges à répartir	(242 819)	-	-
Total résorptions	(242 819)	-	-
Total des autres actifs non courants	4 134 918	-	-

* Les charges à répartir sont relatives aux gratifications de fin service à accorder au personnel de la société dans le cadre du plan de restructuration consistant en une action de licenciement volontaire.

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 30 juin 2019 à 77.370.981DT contre 52.068.715DT au 31 Décembre 2018. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Pièces de rechanges	6 783 487	6 402 908	6 294 416
Stock destiné à la vente	998 752	566 690	796 690
Produits finis Agrégats	753 274	1 059 031	1 409 240
Produits semi-finis Agrégats	31 434 459	28 620 409	27 194 297
Stocks Ciments	2 621 113	1 244 361	1 118 111
Matières premières READYMIX	102 763	101 216	93 997
Stocks Matière premières cimenterie	6 717 007	2 540 293	1 553 513
Stocks Clinker	26 574 601	10 194 737	2 898 558
Emballages	1 858 330	1 811 876	1 518 125
Total stock brut	77 843 786	52 541 521	42 876 947
Moins : Provisions	(472 805)	(472 805)	(472 805)
Total stock net	77 370 981	52 068 715	42 404 142

NOTE N°6: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Clients Agrégats	20 683 543	20 713 706	20 306 177
Clients Ciments	34 682 221	9 366 248	15 669 076
Clients Ready mix	3 774 931	3 289 643	3 067 957
Clients Douteux	2 758 743	2 242 656	2 213 901
Clients, effets à recevoir	2 522 115	936 408	78 242
Clients, effets à l'encaissements	18 580	106 273	-
Clients, chèques à l'encaissements	5 853 608	3 911 122	2 441 819
Total brut	70 293 741	40 566 057	43 777 172
Moins : Provisions	(2 758 743)	(2 242 656)	(2 213 901)
Total net	67 534 998	38 323 401	41 563 271

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2019 à 26.064.339DT contre 26.374.747DT au 31 décembre 2018 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Personnel avances et acomptes	-	-	231 365
Etat impôts et taxes	13 038 524	12 984 532	10 645 034
BINA Trade	1 561 288	1 561 287	1 561 287
Autres créances sur parties liées	772 569	775 069	780 069
Produits à recevoir(*)	8 229 558	8 274 333	9 113 686
Charges constatées d'avance	2 482 302	2 799 428	1 620 441
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144	420 144
TOTAL BRUT	26 504 383	26 814 792	24 369 525
Moins : provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(440 045)	(440 045)	(440 045)
TOTAL NET	26 064 339	26 374 747	23 929 481

(*) La société a constaté courant 2016 un produit à recevoir de 8.229.558 DT correspondant à une partie du gain attendu de l'abandon des dettes dues aux constructeurs de la cimenterie, groupement FLSSMITH, EKON et PROKON. Un litige oppose actuellement Carthage Cement à ces sociétés et porte principalement sur les éléments suivants :

- i) Certaines factures ont été émises par les constructeurs de la cimenterie suite à un mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding »- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles ;
- ii) La prise en charge par les constructeurs des frais de remplacement de certains équipements défectueux au sein de la cimenterie et ce dans le cadre de la garantie contractuelle de remplacement des équipements défectueux prévue par le contrat ;
- iii) Les réclamations de CARTHAGE CEMENT relatives à une affaire de malversation intentée contre les constructeurs de la cimenterie

Sur la base de l'avancement de ces négociations et des propositions faites par les constructeurs de la cimenterie et de l'avancement des procédures judiciaires en cours, le management a procédé à la constatation d'un gain de 8.229.558 DT correspondant au montant que le management et les avocats de la société considèrent comme raisonnablement acquis (correspondant à l'annulation de l'effet du MoU du 29 janvier 2014) et un minimum au stade actuel des procédures et des négociations. Le montant définitif du profit éventuel sera constaté dans les comptes de la société une fois les négociations achevées et un accord formel conclu entre les parties ou un jugement définitif sera émis.

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 30 juin 2019 3.696.938DT contre 1.821.328DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-19</u>	<u>31-déc-18</u>	<u>30-juin-18</u>
Banques (a)	2 469 573	789 352	232 374
Blocage et déblocage	1 199 339	1 016 460	2 426 948
Caisses	28 027	15 516	19 021
Total	3 696 939	1 821 328	2 678 343

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-19</u>	<u>31-déc-18</u>	<u>30-juin-18</u>
Banque de Tunisie	576 151	367 965	205 610
Banque Tuniso-Koweitienne	802 558	-	-
Banque de Tunisie et des Emirats	700 000	-	-
Attijari Bank	-	417 741	-
AL BARAKA	2 872	2926	4 956
Banque nationale agricole	-	-	-
Zitouna Bank	118	720	4 336
TQB	387 874	-	-
STUSID	-	-	17 471
Total	2 469 573	789 352	2 659 322

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent au 30 juin 2019 un solde négatif de 65.778.706DT contre 37 863 454DT au 31 Décembre 2018 soit une baisse de 28.249.640DT.

Le tableau de variation des capitaux propres présente comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Capital social	172 134 413	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(87 739 148)	(53 460 640)	(53 460 640)
Amortissements différés	(241 977 767)	(200 270 183)	(200 270 183)
Total capitaux propres avant résultat de la période	(37 863 455)	38 122 638	38 122 637
Résultat de la période/exercice	(27 915 251)	(75 986 092)	(47 392 275)
Total des capitaux propres	(65 778 706)	(37 863 454)	(9 269 638)

Conformément à la législation fiscale en vigueur (article 12 bis - § VI du code de l'IRPP & IS), à l'ouverture de l'exercice 2019, le résultat déficitaire 2018 sera affecté respectivement en amortissements différés, perte reportable et perte non reportable de 41.707.584 DT, 29.834.207 DT et 4.444.301 DT.

La structure du capital se présente au 30 JUIN 2019 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'action	Valeur nominale	Total	%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Public	54 820 953	1	54 820 953	31,85%
Groupe Naifer	11 759 452	1	11 759 452	6,83%
Etat TUNISIEN	10 819 622	1	10 819 622	6,29%
Groupe Horchani	3 221 225	1	3 221 225	1,87%
Groupe Abdelhamid Khechine	3 008 882	1	3 008 882	1,75%
TRUST COMPANY	2 026 917	1	2 026 917	1,18%
Total	172 134 413	1	172 134 413	100%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Résultats de l'exercice/période</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2017	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(27 986 894)	(156 811 160)	(68 932 768)	38 122 638
Affectation du résultat 2017					(25 473 746)	(43 459 023)	68 932 768	-
Résultat de la période close le 31 Décembre 2018							(75 986 092)	(75 986 092)
Soldes au 31 Décembre 2018	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(53 460 640)	(200 270 183)	(75 986 092)	(37 863 454)
Affectation du résultat 2018					(34 278 508)	(41 707 584)	75 986 092	-
Résultat de la période close le 30 juin 2019							(27 915 251)	(27 915 251)
Soldes au 30 Juin 2019	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(87 739 148)	(241 977 767)	(27 915 251)	(65 778 706)

NOTE N°10 : EMPRUNTS

Tableau des Emprunts au 30/06/2019

	Solde au 31/12/2018					Solde au 30/06/2019					
	<u>Total en début de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>	<u>Reclassement LT</u>	<u>Remboursement LT</u>	<u>Remboursement CTant 2019</u>	<u>Reclassement CTMP</u>	<u>Remboursement CT2019</u>	<u>Total en fin de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>
AB	16 645 667	13 755 815	2 889 853	1 218 382	-	-	1 218 382	-	16 645 667	12 537 433	4 108 235
BTK	27 113 112	23 777 090	3 336 022	1 769 682	-	-	1 769 682	816 917	26 296 195	22 007 408	4 288 787
ATTIJARI	21 728 172	19 090 120	2 638 052	1 414 586	-	-	1 414 586	390 907	21 337 265	17 675 534	3 661 731
ATB	12 651 535	8 704 850	3 946 685	677 450	-	882 606	677 450	-	11 768 929	8 027 400	3 741 529
BH	68 210 966	48 951 149	19 259 817	3 459 058	-	1 710 561	3 459 058	870 175	65 630 230	45 492 092	20 138 138
STB	52 420 292	43 349 161	9 071 131	3 913 451	-	157 009	3 913 451	498 153	51 765 130	39 435 711	12 329 419
BT	96 981 316	80 069 136	16 912 180	7 354 461	-	578 236	7 354 461	-	96 403 081	72 714 675	23 688 406
STUSID	13 653 957	11 246 316	2 407 641	1 203 821	-	-	1 203 821	-	13 653 957	10 042 496	3 611 462
BNA	59 982 787	37 147 818	22 834 969	3 308 014	-	-	3 308 014	-	59 982 787	33 839 804	26 142 983
BIAT	23 811 765	17 858 824	5 952 941	1 488 235	-	-	1 488 235	-	23 811 765	16 370 588	7 441 176
BTL	18 911 585	11 566 820	7 344 765	1 044 823	-	-	1 044 823	-	18 911 585	10 521 998	8 389 587
BTE	12 271 171	6 533 951	5 737 220	560 084	356 216	207 423	560 084	90 826	11 616 706	5 617 650	5 999 056
Total des emprunts	424 382 326	322 051 051	102 331 275	27 412 046	356 216	3 535 835	27 475 047	2 666 978	417 823 297	294 282 788	123 540 508

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse au 30 Juin 2019 un solde de 2.152.149 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2019	568 470	470 071	98 388
2020	1 047 498	923 396	124 102
2021	541 960	493 683	48 277
2022	234 253	220 577	13 676
2023	40 979	38 215	2 764
2024	6 276	6 207	68
Total général	2 439 436	2 152 149	287 275
Total à moins d'un an	1 123 603	951 096	172 496
Total à plus d'un an	1 315 833	1 201 053	114 780

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 Juin 2019 à 120.097.134DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394	23 227 394	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	27 576 097	25 312 379	23 222 199
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	36 133 673	33 535 634	30 303 305
Total	120 097 134	115 235 377	109 912 868

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 Juin 2019 à 8.275.337 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-19</u>	<u>31-déc-18</u>	<u>30-juin-18</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 315 233	1 579 508	1 454 135
Autres provisions pour risques et charges	5 958 843	3 439 041	2 562 237
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261	1 001 261
Total	8 275 337	6 019 810	5 017 633

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse au 30 Juin 2019 un solde de 95.322.092 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-19</u>	<u>31-déc-18</u>	<u>30-juin-18</u>
Fournisseurs d'exploitation	46 260 343	43 584 585	40 835 555
Fournisseurs, effets à payer	32 673 636	39 795 641	33 424 404
Fournisseurs d'immobilisations	15 976 650	16 020 452	16 162 070
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483	1 483
Autres fournisseurs	316 995	316 994	2 154 772
Retenue de garantie	92 985	92 985	92 985
Total	95 322 092	99 812 140	92 671 269

A noter que la société n'a pas procédé à l'actualisation des soldes des fournisseurs étrangers FLS, PROKON, PEG, EKON et NLS qui totalisent à la date du 30 juin 2019 10.091.659DT.

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 30 juin 2019, un total de 163.569.480DT, contre 112.226.625DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30-juin-19</u>	<u>31-déc-18</u>	<u>30-juin-18</u>
Clients, avances et acomptes	80 752 048	33 277 712	13 479 511
Etat impôts et taxes	44 568 938	43 036 666	38 754 912
Amende Exploitation carrière	336 894	780 069	436 279
Rémunérations dues au personnel	43 980	1 281 119	9 293
Dettes envers les partiesliées	42 592	42 592	42 592
CNSS	15 324 604	14 055 822	12 633 467
Personnel, charges à payer	8 393 750	6 192 656	10 058 929
Congé à payer	986 574	976 525	1 067 812
Dettes envers Karama Holding	6 053 481	5 882 895	5 710 895
Autres passifs courants	3 920 315	3 531 066	342 000
Provisions pour risques et charges	3 168 444	3 168 444	1 722 132
Compte d'attente	(22 144)	1 059	1 613
Total	163 569 480	112 226 625	84 259 435

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent au 30 juin 2019 un solde de 245.439.360 DT contre 197.469.294DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	30-juin-19	31-déc-18	30-juin-18
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	123 540 508	102 331 275	85 457 271
Echéances à moins d'un an sur crédits bail	951 096	978 421	1 207 689
Intérêts courus	29 452 684	20 353 764	17 736 346
Billet de trésorerie	1 000 000	1 200 000	3 500 000
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	23 529 000	25 529 000	30 363 000
Crédit financement devises	2 699 902	2 984 900	12 117 607
Concours bancaire (a)	64 266 170	44 091 934	43 075 996
Total	245 439 360	197 469 294	193 457 909

(a) Les banques qui totalisent au 30 Juin 2019 un solde de 64.266.170 DT se détaillent comme suit :

Désignation	30-juin-19	31-déc-18	30-juin-18
ATTIJARI BQ 1147 8 81	939 366	-	-
NORTH AFRICA INT BANK	1 230	1 010	-
UIB 12029000033019655 09	404	310	195 710
S.T.B C-C CCN°100115661-1	9 103 836	4 552 039	1 138 108
TQB 23 019 211 001654 1 788 61	-	357 297	11 108 706
AMEN BQ 110919	3 363 807	2 157 716	456 384
BT CCN°05903000050331784229	16 056 954	9 218 145	631 165
BNA CCN°03025155011500403105	23 548 043	17 652 140	14 670 151
BIAT 15 10 01012 0 97	60 964	665 686	4 816 358
BTE 001006725251230126	-	105 500	3 497 025
ATB 01 902 047 1105 004624 64	2 915 954	1 744 887	2 210 077
ATB 020 1105 018008	641	528	-
BH N°149009001017007691	7 125 673	5 958 601	881 365
BTL CCN°260010000025110900-88	1 138 250	1 138 177	172 375
BTK 1121343537	-	531 358	156
STUSID CCN°2100000040470049831	11 048	8 541	3 297 674
ZITOUNA	-	-	742
Total	64 266 170	44 091 934	43 075 996

B/ RESULTAT DE LA PERIODE

NOTE N°17 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Ventes des produits de carrière	10 908 327	25 048 233	12 690 794
Ventes de béton prêt à l'emploi	5 008 578	11 162 349	5 844 779
Ventes clinker	-	-	-
Ventes Clinker à l'export	12 612 431	48 311 391	32 805 161
Ventes ciments	91 333 254	149 908 608	60 845 444
Ventes Palettes	-	10 297	1 678
Pompage et transport Béton	1 179 430	2 610 761	1 397 990
Chargements et transports Agrégat	481 602	1 096 349	550 358
Chargements et transports Ciment	14 274	77 815	47 709
Total	121 537 896	238 225 803	114 183 913

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Travaux piste carrière	103 180	548 100	159 225
Travaux préparatoires	1 172 924	3 963 743	-
Aménagements front	1 486 136	3 869 562	4 654 002
Aires de stockage	1 113 493	2 980 437	1 338 732
Production immobilisée Cimenterie	13 984	-	-
Production immobilisée Ready Mix	406	190	-
Total	3 890 123	11 362 031	6 151 959

NOTE N°19: ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Explosifs	1 093 795	2 176 383	1 099 678
Gasoil et Lubrifiants	2 146 944	3 808 696	1 832 204
Pièces de rechange	2 235 418	3 964 196	2 394 110
Achats de matières premières Ready mix	398 532	1 721 481	694 679
Achats de matières consommables cimenterie	21 129 176	8 302 003	1 506 778
Achats emballages	7 763 269	12 648 136	4 759 800
Autres achats	2 612 463	4 850 802	2 216 236
Prestation O&M NLS	17 301 287	29 366 137	13 275 746
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	43 182 557	80 924 936	33 552 025
Achats non stockés de matières et fournitures	603 672	1 049 879	440 146
Variation de stocks des pièces de rechange	(811 790)	(554 867)	(394 444)
Variation de stocks des matières premières Ready mix	(2 398)	(2 299)	(277 011)
Variation de stock matières premières cimenterie	(4 215 253)	(1 296 067)	(23 451)
Total	93 437 672	146 959 416	61 076 496

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Salaires et compléments de salaires	11 420 202	23 338 980	11 539 200
Cotisations sociales	2 349 879	4 645 356	2 391 061
Autres charges sociales	143 838	537 780	199 296
Total	13 913 919	28 522 116	14 129 556

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	129 225	266 288	151 587
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	21 299 133	41 441 296	20 718 023
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	242 819	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	3 467 501	1 758 356
Dotations aux provisions pour créances douteuses	516 087	46 026	10 949
Total	22 060 449	45 221 111	22 638 915

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

Désignation	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Loyers et charges locatives	1 642 899	3 304 100	1 601 601
Entretiens et réparations	989 892	1 832 387	778 611
Assurances	1 118 021	2 117 563	1 065 071
Études, recherches et divers services extérieurs	39 685	68 463	28 130
Jetons de présence	-	44 000	-
Total des services extérieurs	3 790 497	7 366 513	3 473 414
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	519 202	1 310 536	605 933
Publicités, publications, relations publiques	5 882	35 203	25 297
Déplacements, missions et réceptions	168 539	452 559	189 821
Dons et subventions	123 140	525 335	164 930
Transports	2 925 389	7 156 465	946 428
Frais postaux et de télécommunications	59 535	319 797	2 762 419
Services bancaires et assimilés	357 620	904 463	165 091
Autres charges d'exploitation	-	-	303 484
Total des autres services extérieurs	4 159 307	10 704 358	5 163 402
Impôts et taxes sur rémunérations	214 878	308 436	91 017
T.C.L	125 124	100 315	100 315
Droits d'enregistrement et de timbres	3 420	67 764	4 722
Autres impôts et taxes	77 130	127 691	77 008
Total des impôts et taxes	420 552	604 206	273 062
Transfert de charges (autres charges)	(10 910)	(78 893)	(8 422)
Total des autres charges d'exploitation	8 359 446	18 596 184	8 901 457

NOTE N°22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Intérêts des comptes courants actionnaires	5 361 246	9 204 445	4 254 195
Intérêts sur emprunts	20 329 405	39 908 557	18 659 893
Intérêts sur leasing	122 663	329 488	179 522
Agios débiteurs	1 556 567	2 168 802	993 970
Frais d'escomptes	3 514 866	3 752 021	1 379 605
Pertes de change	(553 683)	2 364 708	14 855
Pénalités de retards	4 362 378	7 352 755	1 188 263
Total	34 693 442	65 080 776	26 670 303

NOTE N°24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se présentent comme suit au 30 Juin 2019 :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Remboursement Assurance	19 317	135 893	55 614
Vente Conteneurs	200 247	230 000	-
Reprise sur provisions pour créances douteuses	-	58 565	52 242
Autres gains ordinaires	(5 252)	6 517 396	121 580
Total	214 312	6 941 854	229 436

NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 1.098.934DT au 30 Juin 2019 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2018</u>
Pénalités de retard sur non recouvrement des dettes fiscales et sociales	(1 096 165)	(3 469 383)	1 869 330
Autres (pertes ordinaires)	(2 769)	(655 489)	373 483
Total	(1 098 934)	(4 124 873)	2 242 814

NOTE N°26: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA

Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux mêmes intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au 30 juin 2019, s'élèvent 5.280.731DT.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent au 30 juin 2019 un solde de 120.097.134DT et se détaillent comme suit :

Libellé	En DT
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	27 576 097
Intérêts sur compte courant BINA CORP	36 133 673
Total	<u>120 097 134</u>

Carthage Cement a comptabilisé en 2018 la TVA récupérable de 6% relative aux intérêts de BINA CORP depuis 2009 et qui s'élève à 222 .222 DT et a procédé au remboursement à BINA CORP d'un montant de 110.000 DT au titre de la TVA sur les intérêts.

2- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

Par ailleurs Carthage Cement a réalisé les transactions suivantes avec BINA TRADE au cours du premier semestre 2019:

- Bina Trade a facturé à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 470.643 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 429.566 au 30 juin 2019.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 30 juin 2019 à 19.430.540 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<u>30-juin-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Traites impayées	14 837 424	14 837 424
Factures impayés	2 731 829	2 731 829
Traites encours d'escompte	-	-
Autres créances	1 561 286	1 561 286
Chèques en coffre	300 000	300 000
Total des créances BINA TRADE	19 430 540	19 430 540
Solde fournisseur BINA TRADE	(429 566)	(90 972)
Solde BINA TRADE net	19 000 974	19 339 568

3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à

compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2019 s'élève à un montant hors taxes de 303.986DT.

Un avenant au contrat a été signé le 18 Août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1^{er} Août 2016.

- Au cours de l'exercice 2019, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 28.242 DT (hors taxes). Le solde client de la société « SONOTRAV»est de 9.500DT au 30 juin 2019.

4- EL KARAMA HOLDING

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année avec un taux fixe d'intérêt de 8% l'an. La charge d'intérêt au 30 juin 2019 s'élève à 170.586 DT. Le solde de la dette envers EL KARAMA Holding s'élève au 30 juin 2019 à 6.344.592 DT.

5- Monsieur MongiTrimech (Administrateur)

Au cours de l'exercice 2019, la société « AL Wafa RENT A CAR » dont Monsieur MongiTrimech est actionnaire a loué à Carthage Cement des voitures de location pour un montant de 22,341 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société « AL Wafa RENT A CAR » est nu

6- Autres parties liées

<u>Autres actifs courants</u>	<u>30-juin-19</u>	<u>31-déc-18</u>	<u>31-déc-17</u>
BINA Holding	23 606	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666	18 666
TunisiaMarble&Tiles	1 192	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	143 981	146 481	151 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900	3 900
Total actifs	772 569	775 069	780 069
<u>Autres passifs courants</u>			
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD	14 209	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592	42 592

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de BirKassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2019 s'élève à un montant hors taxes de 2.500 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 143.981 DT au 30 Juin 2019.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2019. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 3.900 DT au 30 juin 2019.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.
Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 30 juin 2019.

NOTE N°27 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En date du 15 novembre 2019, et dans le cadre de l'affaire de surfacturation de 30 millions d'euros pour la construction et la fourniture des équipements de la cimenterie, la cour d'appel du pole judiciaire et financier a rendu un arrêté d'appel en faveur de CARTHAGE CEMENT et à l'encontre de tous les inculpés de cette affaire.

Cette affaire est actuellement devant la cour de cassation. La société juge qu'au vu des éléments disponibles actuellement, il n'y a pas lieu d'ajuster les états financiers en l'attente d'un jugement définitif.

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	271.348 DT
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	561.615.113 DT
*Nantissement	557.256.748 DT
c) Effets escomptés et non échus + Factoring	44.872.692 DT
d) Impayés Commerciaux non débités	
TOTAL	1.164.015.902DT
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	8.180.000 DT
TOTAL	8.180.000 DT

Rapport D'examen limité

Tunis, le 16 décembre 2019

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT » ou « Société ») portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres négatifs de 65.778.706 DT, y compris la perte de la période s'élevant à 27.915.251 DT. La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Justification de notre conclusion avec réserves

1. Comme indiqué dans la note 26 aux états financiers intermédiaires relative aux parties liées, le solde net de la créance sur BINA TRADE (partie liée) a atteint un montant de 19.000.974 DT au 30 juin 2019 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE enregistre une augmentation d'un exercice à l'autre et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, la Société détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 19.580.807DT au 30 juin 2019. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre examen limité, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers intermédiaires, la Société a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux ainsi que d'un contrôle social, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 adonné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la Société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. Au mois d'août 2012, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La Société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant les tribunaux. Cette affaire a été jugée en première instance et en appel en faveur de l'administration fiscale. La Société a porté l'affaire devant la cour de cassation et n'a pas constaté l'impact de ces jugements dans ses livres. En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à CARTHAGE CEMENT le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société.
- Un contrôle fiscal a couvert la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 a donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Un arrangement partiel a été conclu en décembre 2017 et a été constaté en comptabilité. La Société a néanmoins reçu une notification de taxation pour un montant résiduel de 619.552 DT qu'elle a contesté devant les tribunaux.
- Un contrôle fiscal a couvert les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un

avis de redressement a été notifié en octobre 2010 à CARTHAGE CEMENT ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la Société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. CARTHAGE CEMENT a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

- Un contrôle social a couvert les exercices de 2015 à 2017 dont les résultats ont été notifiés à la Société au cours du mois de juin 2018 et faisant état d'un redressement de 2.892.327 DT. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de ce contrôle.

La provision constatée en couverture des différents contrôles susmentionnés s'élève au 30 juin 2019 à 4.800.140 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces contrôles (ainsi qu'au titre de l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits). Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence éventuelle sur les états financiers intermédiaires des situations évoquées dans le paragraphe «Justification de notre conclusion avec réserves», nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société CARTHAGE CEMENT SA au 30 juin 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les faits suivants :

Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note 7, les comptes de la Société au 30 juin 2019 incluent un actif de 8.229.558 DT correspondant au gain constaté en 2016 au titre du profit attendu de l'abandon de dettes de la part des constructeurs de la cimenterie. En fait, des négociations ont été entreprises entre la Société et les constructeurs de la cimenterie et portant sur l'abandon d'une partie des dettes dues par CARTHAGE CEMENT et la prise en charge par les constructeurs des frais de maintenance de certains équipements. Sur la base des résultats des négociations et des propositions faites par les constructeurs, le management a procédé à la constatation d'un actif de 8.229.558 DT correspondant au profit que le management considère raisonnablement acquis. L'incidence finale de cette affaire sera constatée dans les comptes de la Société

- lorsqu' un accord formel serait conclu entre les parties ou un jugement définitif serait émis.
- Ainsi qu'il est fait mention dans la note IV aux états financiers, la Société connaît actuellement des difficultés de trésorerie et d'exploitation et n'arrive pas à honorer tous ses engagements envers les institutions financières et les autres tiers (notamment l'administration fiscale et la sécurité sociale). Par ailleurs, les fonds propres de la Société au 30 juin 2019 sont devenus négatifs en raison des pertes cumulées. Ainsi et en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales une assemblée générale extraordinaire s'est réunie le 11 octobre 2019 à l'effet de se prononcer sur le maintien de l'activité de la Société et la continuité de l'exploitation. Le management de la Société nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises dont notamment la conclusion des accords de rééchelonnement des dettes bancaires (avec quelques institutions financières) et des dettes envers l'administration fiscale et la sécurité sociale et des accords de rééchelonnement avec d'autres institutions financières sont en cours de négociation. Par ailleurs, l'AGE a décidé de porter le capital social de 172.134.413 DT à 395.909.146 DT. Sur la base de ces éléments, le management de la Société a établi un business plan pour la période 2019-2023 et sur lequel il estime que la Société serait en mesure d'honorer ses engagements. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de son endettement, la capacité de la Société à honorer ses engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan, de l'accès aux sources de financement externes et du soutien financier des actionnaires de la Société.
- Ainsi qu'il en est fait mention dans la note 27, la cour d'appel du pôle judiciaire et financier a rendu un arrêté d'appel en faveur de CARTHAGE CEMENT dans le cadre de l'affaire de surfacturation de 30 millions d'euros pour la construction et la fourniture des équipements de la cimenterie. Cette affaire est actuellement devant la cour de cassation. La Société juge qu'au vu des éléments disponibles actuellement, il n'y a pas lieu d'ajuster les états financiers intermédiaires en l'attente d'un jugement définitif.

Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed SAHNOUN

Mohamed HZAMI